



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1725

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'éventualité d'une distribution de contrats d'assurance dommages par La Poste. Dans une telle éventualité, la demande de contrats d'assurance dommages auprès des compagnies d'assurances s'en trouverait diminuée. Une telle réforme, si elle s'avérait effective, pourrait en outre mettre en danger les emplois dans les compagnies d'assurances. Il lui demande donc les perspectives de son action ministérielle en la matière et à défaut, si cette réforme est adoptée, s'il envisage de veiller à ce qu'elle n'entraîne pas de répercussions dommageables en terme d'emplois.

Texte de la réponse

L'auteur de la question s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. Un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1725

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2446

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3949